

Mon lieu de vie, je le choisis



SOMMAIRE

RESSOURCES TERRITORIALES POUR INFORMER ET COORDONNER LE SOUTIEN À L'AUTONOMIE	1
Le service territorial personnes âgées personnes handicapées (STPAPH)	4
L'équipe MAIA Nord	5
Le médecin traitant	
Le service social hospitalier	
Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	
Le réseau gérontologique	
Les maisons départementales des solidarités sur le territoire de Longwy (MDS)(MDS)	
Le centre communal d'action sociale (CCAS)	
VIVRE À DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS	
Les aides financières pour accompagner l'autonomie	
Prévenir la perte d'autonomie	
Penser l'adaptation et le confort du logement	
Envisager un changement de logement	
Les équipements et services qui contribuent à l'autonomie	
Être aidé ou aidant : quels soutiens ?	
LES FORMULES ALTERNATIVES, ENTRE LE DOMICILE ET LA STRUCTURE D'HÉBERGEMENT	
Les formules alternatives : situation de handicap	31
Les formules alternatives : plus de 60 ans	32
VIVRE EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT COLLECTIF	34
L'hébergement collectif : plus de 60 ans	
Les coordonnées des structures d'hébergement	37
L'hébergement collectif : situation de handicap	38
La situation géographique des structures d'hébergement	39
LES PROJETS EN COURS SUR LE TERRITOIRE	40
LES ACTEURS SOCIO-CULTURELS DU TERRITOIRE	42
ABRÉVIATIONS	50



Situation de handicap, vieillissement de nos proches pouvant conduire à une perte d'autonomie, nous-mêmes vieillissants! Quelles solutions existent pour faire face à ces nouvelles exigences de la vie ?

Notre société, par le biais de nos institutions et du secteur associatif, développe de nouveaux dispositifs en faveur du soutien à l'autonomie qu'il nous faut connaître!

S'informer sur les lieux de vie est essentiel pour choisir librement son projet de vie, quel que soit son handicap ou son âge...

La richesse de ce forum, au regard de la forte mobilisation des partenaires exposants (acteurs de la gérontologie, du handicap et de l'habitat,

C'est tout le sens de ce guide intitulé Mon lieu de vie, je le choisis.

Mieux appréhender les besoins du territoire

Dans le cadre de sa politique en direction des personnes âgées et/ou handicapées, le Département de Meurthe-et-Moselle se mobilise autour d'une diversité d'actions favorisant le libre choix par la personne de son lieu de vie. Pour répondre à la diversité des besoins et aspirations des personnes, le service territorial Personnes âgées Personnes handicapées (STPAPH) de Longwy a construit un observatoire des besoins en lieux de vie, en lien avec

les acteurs locaux : communes, bénévoles

enquêteurs, AGAPE, CODERPA, professionnels du handicap et de gérontologie, représentants

d'usagers, bailleurs...

La démarche, qui a permis de mieux appréhender les besoins du territoire à partir de la consultation de 700 personnes âgées et/ou handicapées, a contribué à faire émerger des projets nouveaux en adéquation avec les préoccupations des personnes.

sur le territoire de Longwy.

Ce livret doit ainsi permet prendre le temps de dé solutions qui leur sont offert la mieux adaptée à leur sit

Dans la continuité de la démarche engagée en 2008, un forum d'information du public et des professionnels intitulé Mon lieu de vie, je le choisis s'est tenu le 8 octobre 2014.

La richesse de ce forum, au regard de la forte mobilisation des partenaires exposants (acteurs de la gérontologie, du handicap et de l'habitat, CCAS, représentants des usagers, acteurs socio-culturels) et de la diversité de l'information, nous a conduit à ce projet de livret sur les lieux de vie.

Répondre aux besoins des personnes

Soucieux de favoriser l'accès de ces informations au grand public, le comité technique organisateur de ce forum, composé du STPAPH, des communes et des représentants d'usagers, a réalisé ce document dans le but :

- D'éclairer les choix des personnes en leur mettant à disposition une information suffisante et adaptée,
- De valoriser l'offre de services dédiée aux personnes âgées et/ou handicapées ainsi que les initiatives orientées vers des habitats évolutifs pour anticiper le vieillissement,
- De présenter les actions et projets développés sur le territoire de Longwy.

Ce livret doit ainsi permettre aux personnes de prendre le temps de découvrir les différentes solutions qui leur sont offertes, y réfléchir et choisir la mieux adaptée à leur situation. Il doit aussi leur permettre d'identifier les organismes compétents pour les accompagner dans leur choix.

■ LES RESSOURCES TERRITORIALES

POUR INFORMER ET COORDONNER LE SOUTIEN À L'AUTONOMIE

LE SERVICE TERRITORIAL PERSONNES ÂGÉES PERSONNES HANDICAPÉES

J'ai besoin d'une écoute, d'une information, d'une orientation vers des organismes adaptés à mes besoins. Le service territorial Personnes âgées Personnes handicapées (STPAPH) est un service de proximité du Département de Meurthe-et-Moselle pour les personnes âgées et les personnes handicapées, leurs familles et les partenaires locaux (CCAS, associations, etc.)

Le STPAPH, labellisé Centre local d'information et de coordination (CLIC), est aussi une antenne de la Maison départementale des personnes handicapées.

BON À SAVOIR

La Maison départementale des personnes handicapées

(MDPH) est un service public créé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la citoyenneté des personnes handicapées.

Sa mission principale est l'accès aux droits et la compensation des conséquences du handicap.

Toute personne déposant une demande à la MDPH fait l'objet d'une évaluation précise de ses besoins réalisée par une équipe pluridisciplinaire.

C'est la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui décide et octroie des prestations individuelles dans les domaines de la scolarité, de la vie quotidienne à domicile ou en établissement, et du travail.

CONTACTS

SERVICE TERRITORIAL PAPH

16, avenue de Lattre de Tassigny 54400 Longwy

03 82 39 59 66 paphlongwy@departement54.fr

Accueil téléphonique

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Accueil physique

Sur RDV Sans RDV tous les jeudis (hors vacances scolaires) de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

paphlongwy@departement54.fr

03 82 39 59 66

L'équipe du STPAPH

Les animatrices PAPH

- assurent un accueil physique et téléphonique,
- apportent conseils et informations sur les dispositifs (structures d'accueil collectif, services favorisant le soutien à domicile),
- orientent et accompagnent les personnes et leurs familles dans leurs démarches si besoin.

Les conseillers en gérontologie, handicap, autonomie

- évaluent les besoins des personnes,
- élaborent avec elles un plan d'aide personnalisé en concertation avec leur entourage,
- vérifient l'éligibilité aux dispositifs APA et PCH (Voir pages 13 et 15).

Le responsable du STPAPH

Garant du bon fonctionnement du service, il initie et développe dans le cadre de son réseau diverses actions et projets qui contribuent à la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées.



CONTACTS

ÉQUIPE MAIA NORD

16, avenue de Lattre de Tassigny 54400 Longwy

03 57 49 86 01

MAIANord@departement54.fr

L'ÉQUIPE MAIA NORD

MAIA est une méthode qui propose d'amplifier le travail de complémentarité et de coordination entre les différents services (sociaux, sanitaires et médico-sociaux) engagés dans l'accompagnement à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie, et leurs aidants.

Les gestionnaires de cas assurent un accompagnement intensif et au long cours des personnes âgées en situation complexe vivant à domicile et de plus de 60 ans en perte d'autonomie fonctionnelle et décisionnelle.

Ils peuvent également intervenir auprès des personnes de moins de 60 ans avec une maladie d'Alzheimer ou des troubles apparentés.

SUR INTERNET

www.meurthe-et-moselle.fr

LE MÉDECIN TRAITANT

Le médecin traitant est l'interlocuteur privilégié dans le parcours de santé.

MON MÉDECIN TRAITANT
Adresse
Téléphone
Consultations

LE SERVICE SOCIAL HOSPITALIER

Je suis hospitalisé(e).

Je sollicite le service social hospitalier pour préparer mon retour à domicile.

CONTACTS

CENTRE HOSPITALIER HÔTEL DIEU GROUPE SOS SANTÉ

4, rue Alfred Labbé 54350 Mont-Saint-Martin

03 82 44 70 00

Service social 03 82 44 78 06

Compétent dans l'accès aux soins et aux droits, il joue un rôle important dans l'organisation des retours à domicile en fonction de l'état de santé de la personne et dans les démarches à effectuer pour une entrée en établissement.

Pour cela, il agit en complémentarité avec les autres intervenants (à l'hôpital et en dehors de l'hôpital).

BON À SAVOIR

Je m'informe sur les aides que peuvent m'attribuer ma mutuelle, ma retraite complémentaire, etc.

CONTACTS

SSIAD CENTRE HOSPITALIER HÔTEL DIEU GROUPE SOS SANTÉ

4, rue de la Bannie 54350 Mont-Saint-Martin

03 82 44 74 92

CARMI EST FILIERIS

5, rue de l'église 54400 Longwy

03 65 90 04 65

LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Ils s'adressent aux personnes âgées en perte d'autonomie avérée et/ ou en situation de handicap avec des pathologies chroniques qui nécessitent des soins infirmiers.

Ils assurent, sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène générale ainsi qu'une aide pour les actes essentiels de la vie (soins visant à assurer l'hygiène de la personne, surveillance de l'équilibre alimentaire, aide à la prise de médicaments...).

Sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice, les équipes intervenant au domicile sont composées d'infirmiers et d'aidessoignants.

La prise en charge financière du SSIAD est assurée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

En cas de besoins particuliers...

CONTACTS

DOMI RÉSEAU

4, rue Alfred Labbé 54350 Mont-Saint-Martin

03 82 89 85 85

LE RÉSEAU GÉRONTOLOGIQUE

Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 75 ans en situation de fragilité et en risque de perte d'autonomie, dont l'état de santé risque de se dégrader pour des raisons d'ordre médical et/ou social.

Son rôle est d'assurer et d'organiser l'accès à des soins et à des aides de qualité et de proximité, en préservant chaque fois que possible le désir de la personne de rester à domicile.

Lorsqu'une situation est signalée au réseau, l'accord de la personne concernée et celui de son médecin traitant sont demandés afin d'autoriserla réalisation d'une évaluation gérontologique standardisée lorraine. Les résultats de cette expertise médico-sociale à domicile sont communiqués au médecin traitant et donnent lieu à l'élaboration d'un plan personnalisé de soins, réfléchi avec l'entourage familial et les professionnels intervenant au service de la personne âgée.

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS (MDS) SUR LE TERRITOIRE DE LONGWY

Pour des informations d'ordre général.

J'ai besoin d'informations, ou d'aide dans ma vie quotidienne. Les MDS sont des services de proximité du Département de Meurtheet-Moselle. Elles regroupent des équipes de professionnels dans le domaine social et médico-social (logement, vieillissement, handicap, etc.). Elles proposent un accueil et un accompagnement personnalisés à toute personne, quel que soit son âge, sa situation ou son lieu de résidence.

La MDS de Longwy – Mont-Saint-Martin se compose de :

- deux sites principaux à Longwy et Mont-Saint-Martin
- trois points d'accueil : Gorcy, Longlaville et Longwy.

La MDS de Longuyon - Villerupt s'organise autour de :

- deux sites principaux à Longuyon et Villerupt
- sept points d'accueil: Cutry, Hussigny-Godbrange, Morfontaine, Pierrepont, Tellancourt, Thil et Villers-la-Montagne.

Sur internet

www.meurthe-et-moselle.fr

CONTACTS

MDS LONGWY MONT-SAINT-MARTIN

SITES PRINCIPAUX

Longwy-bas 16, avenue de Lattre de Tassigny 54400 Longwy 03 82 39 59 59 2, rue Mercy 54400 Longwy 03 82 24 96 58

Rue André Pastant 54350 Mont-Saint-Martin 03 82 26 06 60

Mont-Saint-Martin

MDS LONGUYON VILLERUPT

SITES PRINCIPAUX

Impasse des Marronniers 54260 Longuyon 03 82 26 51 21 03 82 89 11 48

Mont-Saint-Martin Mont-Saint-Martin Longlaville Longwy _{Hussigny-Godbrange} Tellancourt Cutry Villerupt Longuyon Villers-la-Morfontaine Crusnes Montagne Pierrepont Pagny-sur Audun-le-1 Roman Blénod-lès-Pont-à-Mousson Tucquegnieux **Piennes** Colombey-les-Belles Baccar

VIVRE A DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDIT

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

J'ai besoin d'informations ou d'aide dans ma vie quotidienne. Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et d'aide aux démarches. Il anime dans la commune une action générale de prévention et de développement social, en lien avec les autres acteurs locaux et les institutions publiques et privées.

À ce titre, il développe différentes activités.

Selon les CCAS.

Téléphone

- les personnes peuvent être rencontrées en permanence, en rendezvous ou à domicile.
- des services particuliers peuvent être proposés (portage de repas à domicile, transport à la demande, activités...).

LA MAIRIE OU LE CCAS DE MON LIEU DE RÉSIDENCE
Adresse de la mairie
Téléphone
Adresse du CCAS



LES AIDES FINANCIÈRES POUR ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE

JE SUIS ÂGÉ(E) DE PLUS DE 60 ans ou retraité(e)

Les personnes retraitées peuvent bénéficier d'une aide en sortie d'hospitalisation par leur caisse de retraite principale.

L'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH) (pour les assurés du régime général)

L'ARDH peut être octroyée après une hospitalisation dans le cas d'une perte d'autonomie temporaire avec pronostic de récupération potentielle. Elle permet de financer des services à domicile tels que ménage, repas, courses, portage de repas, téléalarme, aménagement du logement...

C'est une aide de courte durée (maximum 3 mois) pour faciliter le retour au domicile. La demande doit être formulée au moment de l'hospitalisation auprès du service social de l'hôpital ou à défaut auprès du cadre de santé de l'établissement. Après accord de la caisse de retraite, une évaluation lors du retour au domicile permet de mettre en place rapidement des aides. Pour les autres régimes, les caisses de retraite (MSA, RSI, ANGDM...) proposent des services similaires (Voir page 16).

Je suis
hospitalisé(e)
et j'ai besoin
d'une aide pour
mon retour à
domicile, le temps
de retrouver
mon autonomie.

Je sollicite le service social de l'hôpital.

CONTACTS

CENTRE HOSPITALIER HÔTEL DIEU GROUPE SOS SANTÉ

4, rue Alfred Labbé 54350 Mont-Saint-Martin 03 82 44 70 00

Service social 03 82 44 78 06

BON À SAVOIR

Les caisses de retraite complémentaires peuvent également apporter une aide à domicile ponctuelle aux personnes âgées de plus de 75 ans.

Les mutuelles qui reposent généralement sur une adhésion individuelle peuvent aussi proposer différents services d'aide à leurs adhérents.

E À DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

JE SUIS ÂGÉ(E) DE PLUS DE 60 ans ou retraité(e)

J'éprouve
de légères
difficultés dans
l'organisation de
mon quotidien.
J'ai besoin
d'une aide pour
financer des
services me
permettant de
rester à domicile.
Je sollicite ma
caisse de retraite.

Le plan d'actions personnalisé (PAP)

Pour les retraités du régime général de la Sécurité sociale à titre principal, la caisse de retraite peut apporter une aide financière à travers le plan d'actions personnalisé (PAP).

Le plan propose un ensemble de solutions et de prestations utiles au bien-être des personnes dans des domaines très variés : aide ménagère, livraison des courses, service de repas, installation d'une téléalarme, aide aux transports, etc.

Une évaluation des besoins est réalisée au domicile afin de déterminer les aides en fonction du niveau de fragilité de la personne, de son isolement social et/ou géographique, de ses ressources, de son âge ou de son état de santé.

Le montant de la participation financière est déterminé à partir d'un barème national défini par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), et dans la limite du budget alloué.

Pour les autres régimes, les caisses de retraite (MSA, RSI, ANGDM...) proposent des services similaires (Voir page 16).

INFO+

Contactez le 39 60 ou téléchargez le dossier de demande Bien vieillir chez soi sur carsat-nordest.fr

Je n'arrive plus à réaliser certains actes de la vie quotidienne

(lever, habillage, toilette, repas, ménage...). Quelle aide peut-on m'apporter?.

CAS PARTICULIER

L'aide ménagère au titre de l'aide sociale

La personne âgée d'au moins 65 ans (ou 60 ans si reconnue inapte au travail), avec des revenus inférieurs à 800 € pour une personne seule et 1 242 € pour un couple, peut bénéficier d'une aide partielle du Département.

Les dossiers sont à retirer auprès d'un service d'aide à domicile habilité par le Département ou de la direction Personnes âgées Personnes handicapées du conseil départemental.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'APA à domicile est une prestation en nature versée aux personnes âgées de plus de 60 ans, résidant en France et présentant une perte d'autonomie avérée.

Cette aide financière personnalisée est adaptée au degré de perte d'autonomie de chacun et à ses besoins. Elle prend en charge tout ou partie des frais liés à la perte d'autonomie : aide humaine à domicile... Le conseil départemental instruit les demandes et verse la prestation. L'APA est attribuée sans condition de ressources et sans récupération sur les successions ou donations.

Son montant varie en fonction du degré d'autonomie. Le ticket modérateur est calculé en fonction du niveau de ressources, sans toutefois dépasser 90 % pour les revenus supérieurs à 2 945,22 € pour une personne seule (5 006,87 € pour un couple) au 1^{er} mars 2016. Pas de participation pour les ressources inférieures à 800 € pour une personne seule (1 360 € pour un couple), et ce depuis la mise en oeuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

CONTACTS

SERVICE TERRITORIAL PAPH 16, avenue de Lattre de Tassigny 54400 Longwy 03 82 39 59 66 paphlongwy@departement54.fr Accueil physique et téléphonique CCAS Voir page 10 MDS Voir page 8 Voir page 8

Je présente une incapacité temporaire. Je suis hospitalisé(e) et i'ai besoin d'une aide pour mon retour à domicile. le temps de retrouver mon autonomie Je contacte le service social

CONTACTS

CENTRE HOSPITALIER HÔTEL DIEU GROUPE SOS SANTÉ

4, rue Alfred Labbé 54350 Mont-Saint-Martin

de l'hôpital.

03 82 44 70 00 Service social 03 82 44 78 06

JE SUIS ÂGÉ(E) DE MOINS DE 60 ANS EN SITUATION DE HANDICAP

L'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH)

L'ARDH est une prestation extra-légale soumise à condition de ressources. Elle est octroyée aux assurés du régime général d'Assurance Maladie ou à leurs ayants-droits, dans le cadre :

- d'un retour à domicile après une hospitalisation complète, un passage aux urgences ou une sortie de service de soins et de réadaptation,
- d'une perte d'autonomie temporaire avec pronostic de récupération potentielle.

L'ARDH est une aide de courte durée (maximum 3 mois) dont l'objectif est de faciliter le retour au domicile. A cet effet, elle aide à financer plusieurs services à domicile : ménage, repas, courses, portage de repas, téléalarme, aménagement du logement...

La demande doit être formulée lors de l'hospitalisation auprès du service social de l'hôpital ou à défaut auprès du cadre de santé de l'établissement. Après accord de la caisse de retraite, une évaluation est effectuée lors du retour au domicile afin de mettre en place rapidement les aides qui sont nécessaires.

BON À SAVOIR

Les mutuelles qui reposent généralement sur une adhésion individuelle peuvent également proposer différents services d'aide à leurs adhérents.

J'ai besoin de compensation dans les actes essentiels du auotidien (habillage, toilette, etc.) et/ou d'aides techniques;

Quelle aide peuton m'apporter?

CONTACTS

STPAPH Voir page 10 Voir page 4

Voir page 8

Voir page 21

CCAS

La prestation de compensation du handicap (PCH)

JE SUIS ÂGÉ(E) DE MOINS DE 60 ANS

La PCH est une prestation en nature affectée à la prise en charge des surcoûts liés au handicap et relatifs aux :

EN SITUATION DE HANDICAP

- aides humaines (pour se déplacer, s'habiller, s'alimenter, etc.),
- aides techniques (prothèses auditives, fauteuil roulant...),
- aménagement du domicile, du véhicule et surcoût résultant du transport,
- charges spécifiques ou exceptionnelles.
- attribution et entretien des aides animalières.

Il faut être dans l'impossibilité absolue de réaliser une activité ou présenter des difficultés graves pour la réalisation d'au moins deux de ces activités: activités à mobilité-entretien personnel-communication - relations avec autrui...

La demande de prestation s'effectue auprès de la MDPH par le biais d'un formulaire à télécharger sur le site de la MDPH ou à retirer auprès de la MDPH ou des STPAPH. Le dossier complet doit être déposé auprès de la MDPH ou des STPAPH.

INFO +

La PCH ne prend pas en compte les prestations de ménage ni l'aide à la préparation des repas.

Guides et plaquettes:

- www.meurthe-et-moselle.fr
- www.mdph.meurthe-et-moselle.fr

Je vieillis et je veux continuer à bien vivre

PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE

Que peut m'apporter ma caisse de retraite principale ?

à domicile.

La caisse de retraite principale propose des conseils et des services de prévention personalisés et oriente vers des ateliers collectifs de prévention.

Les fonds sociaux des caisses de retraite délivrent des aides facultatives, dont les enveloppes et critères sont déterminés par chaque caisse.

Ces aides sont destinées aux personnes retraitées en faible perte d'autonomie et rencontrant des difficultés dans la vie quotidienne en raison de l'avancée en âge, du niveau de ressources, de l'état de santé, d'un isolement social.

Je vieillis et
je veux continuer
à bien vivre
à domicile.
Quels autres
organismes
solliciter pour

avoir des aides?

CONTACTS

CCAS

Voir page 10

Les caisses de retraite complémentaires, la mutuelle, les organismes de prévoyance peuvent également attribuer des aides.

CONTACTS

MGEN

Action sociale 9, rue Maurice Barrès 54000 Nancy

sd054-actionssociales@mgen.fr

IRCANTEC

Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques

24, rue Louis Gain 49939 Angers cedex

02 41 05 25 25

AGIR - ARRCO

Association générale des institutions de retraite des cadres Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

13-15, immeuble Joffre St Thiebault 54010 Nancy cedex

0 820 200 189

CONTACTS

ANDGM

21, avenue Foch 57018 Metz 03 87 39 73 57

www.andam.fr

CARSAT

81-85, rue de Metz 54073 Nancy cedex

3960 (6 centimes la minute + prix d'un appel local)

info@carsat-nordest.fr www.carsat-nordest.fr

CNRACLRue du Vergne

33059 Bordeaux cedex 05 56 11 38 28

www.cdc.retraites.fr

MSA

15, avenue Paul Doumer 54507 Vandœuvre-lès-Nancy

> 03 83 50 35 00 Fax: 03 83 55 10 59

www.msalorraine.fr/lfr

il i

38, rue des Cinq Piquets BP 80421 54001 Nancy cedex

03 83 17 47 17

www.rsi.fr/lorraine

SNCF

17, avenue du G. Leclerc 13347 Marseille cedex 20

04 95 04 04 04

www.cprpsncf.fr

SUR INTERNET

Plaquette CODERPA sur:

www.meurthe-et-moselle.fr, rubrique Personnes âgées

CAS PARTICULIER

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

En l'absence totale de pension de retraite, et si les revenus sont inférieurs à 800 € pour une personne seule (1 242 € pour un couple) au 1^{er} octobre 2015, une ASPA peut être attribuée.

Elle permet d'assurer un niveau minimum de ressources et remplace le minimum vieillesse. Son montant est calculé en fonction des ressources et de la situation familiale (seul ou en couple).

Le formulaire de demande est à retirer auprès de la mairie, puis à déposer à la caisse de retraite qui verse dèja la pension de retraite.

RE À DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

PENSER L'ADAPTATION ET LE CONFORT DU LOGEMENT

Je souhaite continuer à vivre dans mon logement actuel.

Je pense aux adaptations qui permettraient de me faciliter le quotidien. Un logement insuffisamment adapté aux besoins (accessibilité...) peut avoir de lourdes conséquences car il peut être facteur d'accidents domestique et de chutes. Il peut compromettre le maintien à domicile et parfois, conduire à des hébergements en structure en urgence et sans préparation.

INFO +

Améliorer le confort du logement (isolation, toiture...), c'est aussi permettre de meilleures conditions de vie à domicile.

Pour les situations les plus dégradées ou présentant des risques spécifiques (logement potentiellement insalubre) :

Agence Régionale de Santé (ARS)
Service Veille sécurité sanitaire
3 boulevard Joffre CS 80071 - 54036 Nancy Cedex
ars-acal-dt54-vsse@ars.sante.fr
Contacts: Olivier DOSSO et Bruno SPATZ au 03 83 39 79 44

Je contacte
les organismes
qui peuvent
m'orienter
et me conseiller
pour adapter
mon logement.

Les services de proximité

Différents services de proximité (voir pages 4 à 10) informent et orientent dans les démarches et vers les organismes spécialisés.

Les caisses de retraite

A travers leurs actions d'information et de conseil, les caisses de retraite participent également à la sensibilisation des retraités, à l'adaptation de leur logement et au repérage des situations à risque.

CONTACTS

SERVICE TERRITORIAL PAPH

Voir page 4

SERVICE TERRITORIAL LOGEMENT Maison du département

Maison du département 3 place des Ouvriers 54310 Homécourt

03 82 46 57 58

logementPaysHaut@departement54.fr

CAISSES DE RETRAITE

CENTRE D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT Voir page 20

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT
Voir page 19

Voir page 16

JE SUIS PROPRIÉTAIRE/OCCUPANT D'UN LOGEMENT EN SECTEUR PRIVÉ

Je ne suis pas sûr(e) de pouvoir financer la totalité des travaux.

Je contacte les organismes qui peuvent m'aider.

CONTACTS

ANAH

place des Ducs de Bar 54035 Nancy cedex

03 83 91 40 25 0820 15 15 15 (5 centimes la minute + prix d'un appel local)

Fax: 03 83 28 04 23

anah.54@ meurthe-et-moselle.gouv.fr www.anah.fr

> Accueil physique Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 13h30 à 16h30

Accueil téléphonique lundi, mardi, jeudi et vendredi

> CARSAT Voir page 16

de 9h à 12h

STPAPH Voir page 4

L'agence nationale de l'habitat (ANAH)

L'ANAH est présente dans chaque département par le biais de sa délégation locale intégrée au sein de la direction départementale des territoires (DDT).

Elle peut accorder, sous conditions de ressources, des subventions pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des personnes.

En secteur privé, elle subventionne des travaux d'accessibilité ou d'adaptation de l'immeuble et du logement aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Les aides de l'ANAH peuvent se cumuler avec d'autres financements qui diffèrent selon le niveau d'autonomie des personnes et l'âge.

La caisse nationale d'assurance vieillesse

La Caisse nationale d'assurance vieillesse, et notamment la CARSAT, intervient auprès des retraités du régime général en légère perte d'autonomie pour une participation au coût des travaux d'adaptation (Voir page 16). Ces aides ne sont donc pas cumulables avec celles qui sont réservées aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie avérée.

Le Département de Meurthe-et-Moselle

Le Département finance des travaux d'adaptation à travers la PCH (Voir page 15) pour les personnes handicapées et à travers l'APA pour les personnes âgées en perte d'autonomie avérée.

Cependant, les plans d'aide APA intervenant prioritairement sur des aides humaines, le financement pour la réalisation de travaux est très limité (Voir page 13).

RE À DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

<u>INFO +</u>

Quel que soit le financement, ne pas commencer les travaux avant autorisation.

Autres financements

D'autres financements peuvent être sollicités auprès des caisses de retraites complémentaires, organismes de prévoyance, mutuelles, etc.

BON À SAVOIR

Le crédit d'impôt

www.logement.gouv.fr

Il est ouvert aux personnes âgées et/ou handicapées réalisant des travaux pour rendre leur logement accessible (ainsi qu'à leurs ascendants ou descendants s'ils les logent).

Il concerne tous les contribuables : les personnes non imposables recevront un chèque du Trésor Public du montant de ce crédit d'impôt.

JE SUIS PROPRIÉTAIRE/OCCUPANT D'UN LOGEMENT EN SECTEUR PRIVÉ

J'ai besoin d'être accompagné(e) dans mon projet d'adaptation du logement.

Le centre d'amélioration du logement (CAL)

Le CAL est une association mandatée par divers partenaires (conseil départemental, CARSAT et autres caisses de retraite, ANAH, CAF) qui apporte accueil, écoute et information sur les aides et les travaux.

Il accompagne la réalisation de projets d'adaptation du logement à travers une assistance technique, sociale, administrative et financière: diagnostics (dégradation, autonomie, énergie), conception du projet, montage des dossiers de demande d'aides classiques à l'amélioration de l'habitat, comprenant généralement une vérification de la recevabilité des demandes en fonction de la réglementation de chaque financeur.

CONTACTS

CAL

12, rue de la Monnaie BP 315 54006 Nancy cedex

> cal@cal54.org www.cal54.org

03 83 30 80 60

fax: 03 83 30 80 61

Lundi à jeudi : 13h à 17h15 Vendredi : 13h à 16h15

Permanences mensuelles sur le territoire

Mairie de Longwy 1er mardi : 10h à 11h30 **Mairie de Villerupt** 1^{er} mardi : 13h30 à 15h

Mairie de Thil 3º mardi : 13h30 à 15h

CONTACTS

MNPI

123, rue Ernest Albert CS 31 030 54521 Laxou cedex

03 83 97 44 20

Accueil physique et téléphonique

Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h Mardi de 9h à 17h Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

RÉSEAU GÉRONTOLOGIQUEVoir page 10

voii page

CAISSES DE RETRAITE

Voir page 16

JE SUIS PROPRIÉTAIRE/OCCUPANT D'UN LOGEMENT EN SECTEUR PRIVÉ OU LOCATAIRE EN PARC HLM

Les ergothérapeutes

Les ergothérapeutes sont les spécialistes de l'environnement des personnes. A ce titre, ils apportent des conseils techniques et proposent un projet d'adaptation, d'aménagement et de mise en accessibilité de l'environnement. Ils réalisent un diagnostic autonomie, nécessaire pour l'attribution des aides susceptibles d'être accordées.

Ils exercent à titre libéral ou au sein de structures : Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), centre de réadaptation, réseaux gérontologiques, caisses de retraite principales et complémentaires...

INFO +

De petits aménagements
et aides techniques
(planche de bain,
barre d'appui,
apis antidérapant,
réorganisation de
l'espace), peuvent
parfois suffire pour
faciliter les actes
de la vie quotidienne
et créer un
environnement
sécurisant.

JE SUIS LOCATAIRE EN PARC HLM

Pour adapter son logement, il faut solliciter dans un premier temps le bailleur pour réfléchir à des solutions. En fonction des caractéristiques du logement, le bailleur peut proposer la réalisation de travaux d'accessibilité. Dans tous les cas, son autorisation est indispensable pour des aménagements importants tels que la transformation de la baignoire en douche.

Un ergothérapeute pourra intervenir pour évaluer les besoins et proposer des solutions.

MON BAILLEUR
Adresse
Téléphone

RE A DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDI

ENVISAGER UN CHANGEMENT DE LOGEMENT

JE SUIS LOCATAIRE EN PARC HLM

J'envisage de changer de logement. Que dois-je faire ? Je contacte les organismes HLM pour savoir quelles sont les offres de logement adapté et quelles démarches faire.

CONTACTS

BATIGÈRE

17, rue de l'Hôtel de ville 54400 Longwy

> 03 82 44 55 77 Fax: 03 82 44 55 99

www.batigere-nordest.fr

LOGIEST

15, Sente à My - BP 80785 57012 Metz cedex 01

> 03 87 65 63 11 Fax : 03 87 65 80 52

NÉOLIA LORRAINE

48, rue aux arênes 57000 Metz

03 87 16 98 20

MEURTHE & MOSELLE HABITAT

Résidence Turenne 6, rue Molière - 54400 Longwy

03 82 25 92 00

www.mmhabitat.fr / Vous-cherchez-un-logement

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE IMMOBILIÈRE DE VILLERUPT

50, rue du Maréchal Foch 54190 Villerupt

03 82 89 02 20

www.mairie-villerupt.fr

STPAPHVoir page 4

SERVICE TERRITOIRAL LOGEMENT

Voir page 18

BON À SAVOIR

Après avoir constitué le dossier de demande auprès des organismes HLM, la personne peut contacter le service territorial Personnes âgées Personnes handicapées (STPAPH) qui enregistrera sa demande sur le serveur intranet Loge Adapt et informera individuellement les bailleurs concernés sur le profil de logement recherché.

Les abords
extérieurs de
mon logement
m'empêchent
d'y accéder
facilement.
Que dois-ie faire ?

Je contacte la mairie de mon lieu de résidence ou des associations spécialisées dans le handicap (rampes d'accès, trottoirs, transports adaptés...).

CONTACTS

MAIRIE Voir page 8 ASSOCIATIONS HANDICAP ET APF

Voir pages 44 à 49

BON À SAVOIR

La loi du 11 février 2005

La loi du 11 février 2005 comporte un volet important relatif à l'accessibilité.

www.mdph.meurthe-et-moselle.fr

Les droits et devoirs du locataire. Quels sont

les organismes ?

CONTACTS

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

48, rue du Sergent Blandan 54000 Nancy

03 83 27 62 72

www.adil54.org

Du lundi au jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30 Vendredi : 13h30 à 17h30 CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE (CLCV)

18, rue de l'Hôtel de ville 54400 Longwy

03 82 24 25 22

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

17, rue des Vosges 54400 Longwy

03 82 23 79 56

VRE À DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES QUI CONTRIBUENT À L'AUTONOMIE

Quels équipements et services peuvent m'aider à rester à domicile ?

SUR INTERNET

www.meurthe-et-moselle.fr

INFO +

Sur le métier d'aide à domicile ADEF (emplois familiaux) Espace Jean Monnet Maison de la formation 54810 Longlaville 03 82 25 03 00

Sur le rôle d'employeur (contrat de travail, salaire, formation, recrutement...) FEPEM 50 place Mazelle 57000 Metz 03 59 61 08 10

CONTACTS

STPAPH Voir page 4

LA MA

LA MAIRIE DE MON LIEU DE RÉSIDENCE ou mon CCAS Voir page 8

Les services d'aide à domicile

Ils soutiennent les personnes dans les tâches de la vie quotidienne, permettant ainsi de préserver ou de restaurer leur autonomie.

Ils interviennent dans les domaines suivants :

- aide à la personne : toilette non médicalisée, aide à l'habillage, aide à la prise des repas, aide à la marche
- aide à l'environnement : courses, ménage, entretien du linge, accompagnement pour des démarches administratives
- aide au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage

Ils sont financièrement à la charge des personnes qui peuvent obtenir selon leur situation une aide des caisses de retraite (en cas de légère perte d'autonomie), ou du Département dans le cadre de l'APA ou de la PCH (en cas de perte d'autonomie avérée ou de handicap irréversible), voire des mutuelles, organismes de prévoyance ou assurances privées.

Les services peuvent être réalisés par :

- Une structure prestataire qui effectue pour le compte de la personne âgéeet/ouhandicapéecertaines démarches (recrutement, fiches de paie, encadrement, formation et remplacement de l'aide à domicile). Le tarif horaire est plus élevé, mais il inclut toutes ces prestations ainsi que la responsabilité d'employeur.
- L'emploi direct d'un salarié à domicile mais qui implique pour la personne âgée et/ou handicapée d'assurer le rôle d'employeur (législation du travail, gestion de la relation employeur-employé).
- Pour faciliter les démarches liées à l'emploi direct d'une aide à domicile, la personne peut recourir à un service mandataire qui permet d'être soutenu dans son rôle d'employeur.

Les autres services

D'autres services concourent au soutien à domicile : services de petits dépannages, portage de repas, réseau de télé assistance, service de transport adapté...

CONTACTS

SAVS APF

125, rue Mac Mahon 54000 Nancy

03 83 32 23 74

SAVS AEIM

2-3, rue du Luxembourg Bâtiment Les Milans BP 303 54500 Vandœuvreles-Nancy

03 83 55 69 25

SAVS ESPOIR 54

5, avenue Hippolyte d'Huart 54400 Longwy

03 82 44 69 80

RAPH54

Réseau d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes de plus de 55 ans 1, rue du Vivarais 54500 Vandœuvre-

03 55 68 70 31

Voir page 21

les-Nancy

MAISON DU PRÉ ST-CHARLES AEIM

21, rue de la Meuse 54860 Haucourt-Moulaine

03 82 25 88 93

JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP

Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Les SAVS proposent un accompagnement adapté dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale (compétence du conseil départemental).

Pour bénéficier de ces services, il est nécessaire de constituer une demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées et d'obtenir une orientation prononcée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.



Les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

Il proposent un accompagnement à la vie sociale et dans les soins (compétence du conseil départemental).

Pour bénéficier de ces services, il faut constituer une demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées et obtenir une orientation prononcée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

VRE A DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDITI

ÊTRE AIDÉ OU AIDANT, QUELS SOUTIENS?

Un proche me soutient au quotidien : c'est un aidant. Qui peut nous

accompagner

et nous écouter ?

Les aidants familiaux occupent une place importante dans l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Ce sont des proches de ces personnes auxquelles ils apportent une aide au quotidien : un soutien dans les actes de la vie de tous les jours, un soutien moral et psychologique, ou toute forme d'accompagnement visant l'intégration et la participation à la vie sociale.

Afin de les accompagner dans la prise en charge de leur(s) proche(s), les aidants peuvent bénéficier d'un soutien individuel ou collectif.

CONTACTS

STPAPHVoir page 4

Les soutiens individualisés

Le STPAPH jouent un rôle d'information, de soutien et d'orientation des aidants. Des mesures telles que l'attribution de l'APA et la PCH par le conseil départemental contribuent indirectement à soutenir les aidants en finançant l'intervention de services à domicile, le dédommagement familial (PCH), l'accueil temporaire (APA). Les caisses de retraites complémentaires peuvent également apporter

BON À SAVOIR

une aide.

L'équipe spécialisée Alzheimer

Elle propose, sur prescription médicale, un accompagnement à domicile en faveur des malades Alzheimer ou apparentés ainsi que pour leur aidant familial, à travers des prestations visant à améliorer la qualité de vie à domicile de la personne et de son aidant dans le cadre d'une thérapie non médicamenteuse.

Des séances individuelles sont réalisées au domicile tant au niveau de la personne malade que de l'aidant par une équipe composée d'un(e) ergothérapeute, d'un(e) assistant(e) de soins en gérontologie et d'un(e) infirmièr(e) coordinateur(trice).

EQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER

Zone de la paix rue de Knutange 57440 Algrange

> 03 82 91 07 56 03 82 55 55 65 06 12 29 13 21

Fax: 03 82 88 39 67

VOLET COLLECTIF

Les groupes de parole

Les groupes de parole permettent aux personnes confrontées à une situation identique de se retrouver autour de leurs préoccupations. Ils sont animés par un spécialiste. Ils peuvent s'adresser exclusivement aux aidants familiaux mais également aux personnes aidées.

Le groupe de parole Orchidée

Le programme Orchidée est un réseau de groupes de parole à l'attention de toute personne s'occupant d'un proche en perte d'autonomie, à domicile ou en institution.

Le groupe de parole, animé par un psychologue du conseil départemental, se réunit une fois par mois à la Maison du Département de Longwy. Il permet d'échanger notamment durant les périodes difficiles, de faciliter l'adaptation à l'évolution de la maladie ou de la perte d'autonomie de la personne accompagnée et d'aider à lutter contre l'épuisement, la démobilisation, le sentiment de culpabilité. C'est également l'occasion d'être informé (aides à domicile, accueil de jour, aides techniques...).

Le groupe de parole sclérose en plaques

Il réunit deux fois par mois (2° et 4° samedi) sur le Pays Haut les personnes et leurs accompagnants. Il est coanimé par son fondateur correspondant local et une psychologue clinicienne.

Les cycles d'information

Ils sont organisés ponctuellement à l'initiative d'institutions (Département, caisses de retraite principale et complémentaire, associations) dans différents domaines : Orchidée +, Parkinson, ADAPAH, ANGDM...

CONTACTS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction PAPH 48, esplanade Jacques-Baudot CO 900 19 54035 Nancy cedex

03 83 94 58 86

LIGUE FRANÇAISE SCLÉROSE EN PLAQUES (LFSEP)

8, rue de la croix de Mission 54400 Longwy

03 82 24 31 36

STPAPH Voir page 4

À DOMICILE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS

Je suis aidé(e) par un proche.

Quels sont les lieux pour nous ressourcer, mon aidant et moi ? L'accueil temporaire, qui s'adresse aux personnes handicapées de tous âges et aux personnes âgées, est un accueil organisé pour une durée limitée (à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement). Il est également à destination des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Ce mode d'accueil est organisé au sein de certains établissements d'hébergement du territoire (voir page 37 et carte page 39).

L'accueil de jour

L'accueil de jour permet à la personne aidée d'être accueillie une ou plusieurs journées par semaine, voire pour des demi-journées, et de profiter des services et activités de la structure.

L'hébergement temporaire

C'est une formule d'accueil avec hébergement limité dans le temps (3 mois par an en discontinu).

Pour la personne handicapée et/ou âgée, il permet de :

- développer ou maintenir les acquis et l'autonomie,
- faciliter ou préserver son intégration sociale,
- continuer à être entourée malgré l'absence de ses proches,
- découvrir ces lieux de vie et bénéficier d'un accompagnement de qualité en l'absence de l'aidant.

Pour l'aidant, il permet de :

- apporter un soutien,
- prendre soin de soi et de s'absenter quelque temps,
- organiser une réponse adaptée à une situation d'urgence comme l'hospitalisation de l'aidant.

CONTACTS

SERVICE TERRITORIAL PAPH Voir page 4

CAISSES DE RETRAITE Voir page 16

> WDPH Voir page 21

Les personnes en situation de handicap doivent demander une orientation à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) en s'adressant à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour pouvoir accéder à un établissement spécialisé. Une fois la décision prise par la commission d'accorder des jours d'accueil temporaire, la personne peut s'adresser à tout établissement proposant le type d'accueil désigné par la CDAPH.

Les personnes âgées peuvent accéder directement à des places d'accueil temporaire si elles n'ont pas besoin d'aides financières. Des soutiens financiers peuvent être apportés par le Département (pour les personnes en situation de perte d'autonomie avérée dans le cadre du dispositif APA), ou par leurs caisses de retraite principale et complémentaire pour les personnes en légère perte d'autonomie.

INFO +

Il est difficile de trouver une place en urgence : il est important d'anticiper au mieux ce besoin d'aide en amont.

JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP

MULES ALTERNATIVES. ENTRE LE DOMICILE ET LA STRUCTURE D'HÉBERGEMENT

■ LES FORMULES ALTERNATIVES

ENTRE LE DOMICILE ET LA STRUCTURE D'HÉBERGEMENT

Entre vivre à domicile et vivre en structure d'hébergement.

Quelles sont les formules alternatives ?

CONTACTS

STPAPHVoir page 4

SUR INTERNE

www.uriopss-lorraine.asso.fr www.univ-lorraine.fr



Si le logement ou la maison traditionnels ne répondent plus aux besoins ou souhaits de la personne, en termes de confort, de sécurité ou en raison d'un sentiment d'isolement, il existe une alternative entre le domicile et les établissements d'hébergement.

Ce type de formule offre un lieu de vie aménagé qui permet de se sentir plus en sécurité avec des espaces communs pour être moins seul et participer à des activités collectives.

Le service territorial Personnes âgées Personnes handicapées (STPAPH) et les gestionnaires des résidences peuvent renseigner et orienter vers la formule correspondant au profil et au projet de vie des personnes.

D'autres modèles d'habitat alternatif tels que la colocation intergénérationnelle existent. Ces modes d'habitat partagés pourraient être pensés et développés sur le territoire de Longwy sous réserve qu'ils répondent aux souhaits profonds des personnes. Le Département et acteurs locaux sont à disposition pour réfléchir à toute initiative explorant de nouvelles formes d'habitat innovant.

L'URIOPSS et l'université de lorraine se sont également engagés dans des réflexions visant à imaginer de nouveaux lieux de vie dans le cadre du dispositif Santé, autonomie, Innovation en Lorraine (SAILOR).

CONTACTS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE Direction PAPH Acqueil familial

48, esplanade Jacques-Baudot CO 900 19 54035 Nancy cedex

03 83 94 58 86

elambert@departement54.fr sgallieguehumbert@ departement54.fr

PRÉSENCE HABITAT AMLI

54400 Longwy 03 82 23 21 21 estelle.bly@batigere.fr

8, rue Saint-Louis

RÉSIDENCE BELLEVUE

17, ter rue de Boismont 54400 Longwy 03 82 25 98 90

esaph54-longwy@orange.fr

L'accueil familial

Ce dispositif permet d'être accueilli chez un accueillant familial agréé par le président du conseil départemental.

ET/OU DE VIEILLISSEMENT

Ce mode d'accueil permet contre rémunération de partager une vie familiale et conviviale sécurisante. Ce mode d'accueil est réglementé par le code de l'action sociale des familles. Trois familles d'accueil exercent sur le territoire de Longwy (Herserange, Longuyon, Tiercelet).

La pension de famille

Cette résidence, composée de 22 logements meublés et équipés, du studio au T2, propose 25 places en logement autonome à des personnes particulièrement fragilisées, avec un soutien et un accompagnement social adaptés. Douze logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La résidence pour personnes handicapées

Il s'agit d'un immeuble HLM regroupant 25 logements de type F1 gérés par l'association familiale d'aide et de soutien aux travailleurs handicapés mentaux (AFAST).

Destinée aux personnes handicapées déficientes intellectuelles, elle propose un service coordonné d'aide et d'accompagnement pour le soutien à domicile (ESAPH : entretien et soutien aux personnes handicapées mentales à domicile).

L'AFAST propose aussi des unités de logements groupés dans un contexte d'habitation ordinaire à Herserange (11 logements T1 et T2), auquel est rattaché un service d'aide et d'accompagnement à domicile, avec des interventions en soirée la semaine, et en journée le samedi.

LES FORMULES ALTERNATIVES

MAIRIE DE

1, rue Pasteur

03 82 24 30 41

HAUCOURT-MOULAINE

54560 Haucourt-Moulaine

CONTACTS

JE SUIS ÂGÉ(E) DE PLUS DE 60 ANS

Un exemple sur la commune de Haucourt-Moulaine

La commune a construit un village seniors, au lotissement Le Crouy, en partenariat avec la société Logi Est (opérateur social du projet immobilier) pour répondre à un besoin de logement mieux adapté au vieillissement. Ce village seniors regroupe 27 pavillons locatifs à coût modéré de type F2 à F4. Les logements présentent tout le confort et l'équipement nécessaires à des personnes vieillissantes ou à mobilité réduite. Ils garantissent également des économies d'énergie significatives grâce aux matériaux de construction de type basse consommation.

Ouvert sur l'extérieur, ce village bénéficie d'une salle commune pour les diverses rencontres intergénérationnelles et animations ainsi que d'une maison de services regroupant boulangerie et professionnels de santé.

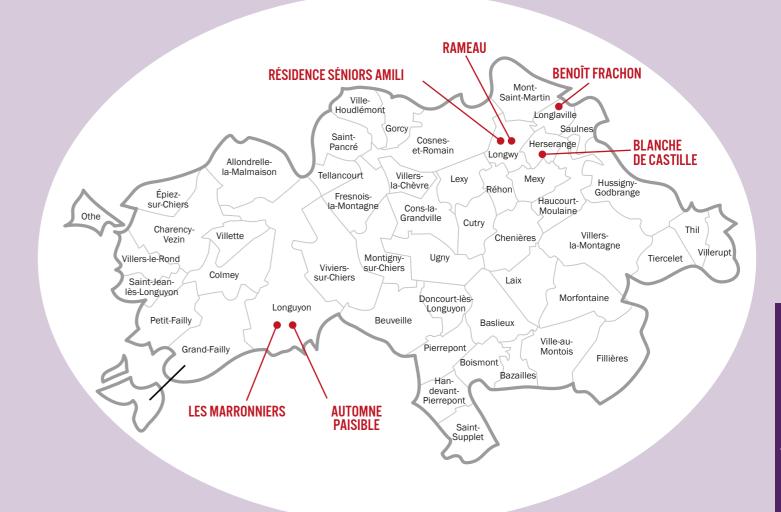
Les logements foyers

Les villages séniors

Le logement foyer est une résidence pour personnes âgées autonomes composée de logements privatifs aroupés et de locaux communs. ainsi que de services collectifs qui varient d'une structure à l'autre.

Il s'adresse aux personnes en capacité de vivre seules, mais qui souhaitent être entourées, sécurisées et aidées,

Le résident paie une redevance mensuelle dont le montant est fixé par l'organisme gestionnaire. Cette redevance se compose du loyer, des charges fixes électricité et chauffage, du salaire du personnel. Le résident peut bénéficier de l'allocation logement ou de l'APL. La redevance d'occupation varie de 400 € à 650 € mensuels hors allocation logement ou APL.



CONTACTS

BENOÎT **BLANCHE DE CASTILLE FRACHON** rue de Lorraine 7, rue du Moulin 54400 Herserange 54810 Longlaville 03 82 24 46 24 03 82 24 60 98

Inscription Inscription 03 82 26 06 26 03 82 24 50 96

PAISIBLE 22, avenue O'Gorman 54260 Longuyon 03 82 26 55 14

AUTOMNE

rue Nouvelle 54260 Longuyon 03 82 39 46 03 Inscription 03 82 44 55 10 Inscription 03 82 44 55 10

RAMEAU (EPGML) 1, rue Stanislas

LES

MARRONNIFRS

54400 Longwy 03 82 25 01 11 Inscription

03 82 25 06 06

du 8 Mai 1945 54400 Longwy

03 82 23 64 17

Inscription Batigère, page 22

RÉSIDENCE

50, avenue

SÉNIORS AMI I

RE EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT COLLECTIF

VIVRE EN STRUCTURE

D'HÉBERGEMENT COLLECTIF

L'hébergement collectif pour les plus de 60 ans

Un EHPAD peut-il me convenir ?

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

(anciennement maison de retraite)

Il accueille des personnes âgées aux profils différents auxquelles il apporte divers services: hébergement collectif, logement en chambre individuelle, repas, entretien de la chambre et du linge, animation, sorties organisées...

L'EHPAD est avant tout un lieu de vie où les personnes disposent d'un accompagnement dans l'aide et les soins, ce qui contribue à la qualité de vie, la convivialité et rompt la solitude.

Il s'adapte à l'évolution de la perte d'autonomie de ses résidents et facilite le maintien d'une vie sociale et personnelle.

Certains EHPAD disposent:

- d'unités de soins de longue durée (USLD) qui s'adressent aux personnes en perte d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale constante,
- d'unités adaptées pour les personnes présentant des troubles cognitifs, d'orientation afin de leur apporter un accompagnement spécifique.

SUR INTERN

Guides et plaquettes www.meurthe-et-moselle.fr, rubrique Personnes Agées

- Vivre en maison de retraite.
- Liste et tarification des EHPAD et des Unités de soins de longue durée (USLD).
- Aide sociale à l'hébergement en EHPAD ou unité de soins longue durée.
- Choisir son établissement d'hébergement (CODERPA)

Combien ça coûte ?

CONTACTS

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

0810 25 54 10 www.caf.fr Le prix journalier ou mensuel varie d'un établissement à l'autre. Le tarif à la charge du résident (déduction faite de l'APA en établissement et du forfait soins) varie entre 58 et 69 € par jour (soit 2 100 € mensuels environ) pour les structures habilitées aide sociale, hors allocation logement ou APL.

En fonction des ressources, une aide au logement peut être versée par la CAF.

SUR INTERNE

Information, orientation et accompagnement des personnes âgées et de leurs proches **www.pour-les-personnes-agees-.gouv.fr**

Si mes ressources ne me permettent pas de financer l'hebergement.

Quelles sont les solutions ?

Lorsque la personne ou les membres de sa famille (conjoints, enfants, petits enfants, gendre et belle-fille) se trouvent dans l'impossibilité de payer, l'aide sociale à l'hébergement peut être mobilisée.

Cette aide permet aux personnes âgées ne disposant pas de ressources suffisantes d'assurer le règlement des frais d'hébergement dans un établissement d'accueil habilité à l'aide sociale.

BON À SAVOIR

L'aide sociale à l'hébergement (ASH)

L'ASH est une aide qui intervient en dernier recours après la solidarité familiale.

Son montant est variable selon les ressources de la personne et les capacités de financement des obligés alimentaires. Elle est récupérable sur succession.

La participation des obligés alimentaires est déductible de l'impôt sur le revenu.

La personne sollicitant une entrée en EHPAD doit remplir un imprimé unique de demande et l'adresser aux établissements de son choix. Ce dossier de préinscription permet d'enregistrer la demande sur une liste d'attente.

CONTACTS

STPAPHVoir page 4

CCAS Voir page 10 SUR INTERNET

 Dossier demande EHPAD : www.meurthe-et-moselle.fr

 Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne : www.fehap.fr

Quelles sont les structures habilitées à l'aide sociale ? Les structures habilitées à l'aide sociale sont celles dont les tarifs sont fixés par le Département.

Structures publiques à but non lucratif :

- EHPAD Saint-Louis à Longwy
- EHPAD Louis Quinquet à Longuyon

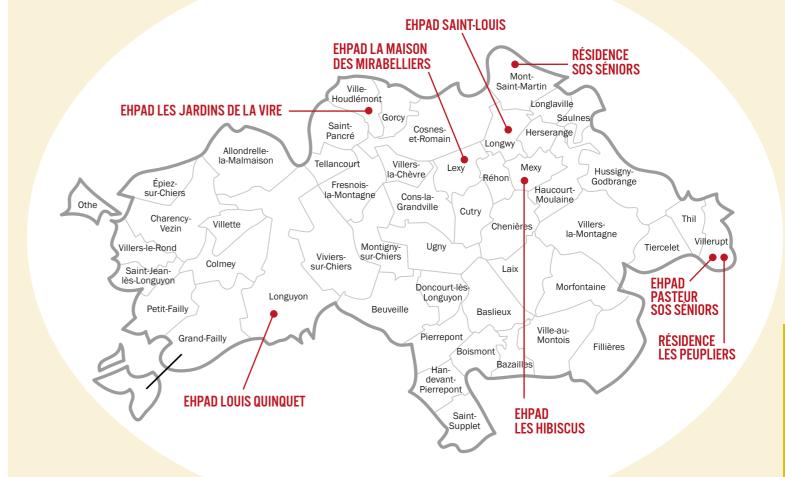
Structures privées à but non lucratif :

- Résidence SOS Séniors à Mont-Saint-Martin
- EHPAD Pasteur et Résidence Les peupliers (EHPAD et USLD) à Villerupt
- EHPAD La maison des mirabelliers à Lexy

Quelles sont les structures à tarif libre non habilitées à l'aide sociale ?

Les structures à tarifs libres ne sont pas habilitées à l'aide sociale : elles fixent elles-mêmes leurs tarifs.

- EHPAD Les Hibiscus à Mexy
- EHPAD Les jardins de la Vire à Ville-Houdlemont



CONTACTS

EHPAD SAINT-LOUIS

2, rue Saint-Louis 54400 Longwy

03 82 24 35 77

EHPAD LOUIS QUINQUET

29, rue Louis Quinquet 54262 Longuyon cedex

03 82 26 51 11

RÉSIDENCE SOS SÉNIORS

103, rue de la Bannie 54350 Mont-Saint-Martin

03 82 44 73 61

EHPAD PASTEUR SOS SÉNIORS

15, rue Saint Just 54190 Villerupt

03 82 26 32 80

RÉSIDENCE LES PEUPLIERS

Avenue du 11 Nov. 1918 54190 Villerupt

03 82 89 04 37

EHPAD LA MAISON DES MIRABELLIERS

Rue du Commandant Spicq 54720 Lexy

03 82 23 01 40

EHPAD LES HIBISCUS

2, rue Sauci Fossé 54135 Mexy

03 82 25 85 67 Fax: 03 82 39 57 45

EHPAD LES JARDINS DE LA VIRE

2, bis rue du 22 août 1944 54730 Ville-Houdlemont

03 82 25 20 50

RE EN STRUCTURE D'HÉBERGEMENT COLLECTIF

L'HÉBERGEMENT COLLECTIF POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans quel type de structures ?

Les personnes handicapées peuvent être accueillies de manière régulière ou permanente dans plusieurs types d'établissements, selon leur profil et projet de vie :

- · l'accueil de jour : du lundi au vendredi sans hébergement,
- l'accueil de semaine : avec hébergement du lundi au vendredi,
- l'accueil permanent : du lundi au dimanche.

Le foyer d'accueil spécialisé (FAS) à Haucourt-Moulaine

Le FO Maison du Pré Saint-Charles (AEIM) accueille les personnes adultes handicapées, relativement autonomes pour les actes essentiels de la vie, qui ne peuvent pas exercer d'activité à caractère professionnel.

>Compétence du conseil départemental.

Deux foyers d'hébergement ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail)

La Résidence du Pré Saint-Charles (AEIM) et le foyer AEIM, anciennement centres d'aide par le travail (CAT) accueillent les personnes adultes handicapées après leur journée de travail.

Compétence du conseil départemental.

La maison d'accueil spécialisé (MAS) de l'ALAGH

La MAS ALAGH accueille des personnes adultes handicapées dont la dépendance ne leur permet pas d'avoir une activité à caractère professionnel, et dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

>Compétence Agence Régionale de la Santé.

INFO +

Pour accéder
à ces établissements,
il faut constituer une
demande auprès de
la MDPH et obtenir
une orientation
prononcée
par la CDAPH.

CONTACTS

MDPH Voir page 21



INFO +

Possibilité de prise en charge financière des frais d'hébergement ou d'accompagnement dans les établissements habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

CONTACTS

FO MAISON DU PRÉ Saint-Charles aeim

21, rue de la Meuse 54860 Haucourt-Moulaine

03 82 25 88 93

Internat complet et accueil de jour.

RÉSIDENCE DU PRÉ SAINT-CHARLES AEIM

21, Rue de la Meuse 54860 Haucourt-Moulaine

03 82 25 25 40

FOYER AEIM ZI BP 15

ZI BP 15 54920 Villers-la-Montagne

03 82 44 02 67

MAS ALAGH

4, rue de la Bannie 54350 Mont-Saint-Martin

> 03 82 24 00 00 Internat complet, internat semaine, accueil de jour et temporaire.

RUCTURE D'HÉBERGEMENT CC

■ LES PROJETS EN COURS

SUR LE TERRITOIRE

CONTACTS

MAIRIE DE HAUCOURT-MOULAINE

1, rue Pasteur 54560 Haucourt-Moulaine

03 82 24 30 41

AMDPH

Pôle européen de développement 54810 Longlaville

03 82 24 41 52

ALAGH

101, rue de la Bannie 54350 Mont-Saint-Martin

03 82 24 00 00

Des logements adaptés à Haucourt Saint-Charles

Comme pour le village séniors Le Crouy, la commune de Haucourt-Moulaine, en partenariat avec la société Logi Est, l'AFAST et l'ESAPH, va développer en 2017 un projet de construction de 17 pavillons sur le quartier de Saint-Charles.

Ces logements, qui seront loués à des personnes âgées et handicapées vieillissantes, présenteront le même niveau de confort et de qualité que ceux construits à Haucourt-centre.

Un habitat partagé à Longwy

L'association de maintien à domicile (AMDPH) du Pays-Haut gère un service d'aide à domicile agréé.

Depuis 2014, l'association travaille avec le secteur hospitalier de la psychiatrie de Mont-Saint-Martin sur un projet d'habitat partagé pour des personnes ayant un handicap d'origine psychique.

2 à 3 personnes souhaitant rompre leur isolement, s'entraider et bénéficier d'un accompagnement de professionnels pourront cohabiter dans des logements traditionnels loués par l'association au coeur de la cité.

Un appartement Apprentissage à la vie autonome à Mont-Saint-Martin

L'association lorraine d'aide aux grands handicapés (ALAGH) développe un projet d'appartement permettant aux résidents de la Maison d'accueil spécialisée (MAS) d'apprendre à vivre seul, tout en leur garantissant un parcours sécurisé.

Encadré par toute l'équipe de la MAS, le logement adapté a volontairement été aménagé à l'écart des autres lieux de vie de l'établissement.

La démarche a pour objectif de préparer les personnes à concevoir un accompagnement qui ne soit pas fondé sur le tout institutionnel.

CONTACTS

MAIRIE DE MEXY

Rue Jules ferry 54135 Mexy

03 82 24 28 22

MAIRIE DE VILLERUPT

5, avenue Albert Lebrun 54190 Villerupt

03 82 89 33 11

Des logements séniors à Mexy

Au lieu dit Sauci Fossé, à proximité de l'EHPAD Les Hibiscus, une dizaine de parcelles sont prévues pour la construction de logements réservés aux séniors. Les démarches sont en cours et le projet prendra forme d'ici 2017.

Une résidence accompagnée à Villerupt

Concept innovant, la résidence accompagnée (RA) a été identifiée comme une réponse alternative entre la vie à domicile et l'hébergement en structure.

Située à Villerupt (ancienne Ecole Voltaire), et portée par le Conseil Départemental en partenariat avec Meurthe&Moselle Habitat, la CARSAT, le CAP'S et les communes de Villerupt et Thil, elle sera composée de 18 logements sociaux (T2 et T3) avec jardinet adaptés aux problématiques du vieillissement et du handicap, et d'une salle commune réservée aux activités et animations : un modèle de vivre ensemble dans un habitat permettant de préserver l'autonomie, dans un cadre socialisant et sécurisant.

Les autres projets d'EHPAD sur le territoire

Suite aux décisions d'autorisations de création de deux établissements prises conjointement par le Président du conseil départemental et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé, deux EHPAD sur les communes de Villerupt et de Hussigny verront le jour.

A Hussigny, le projet porté par l'association ADEF Résidences prévoit la création pour fin 2017 de 75 places supplémentaires (dont 2 en accueil temporaire et 13 pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

A Villerupt, l'ouverture d'un nouvel EHPAD géré par le groupe SOS Séniors est prévu en 2018.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'accueil des personnes, l'EHPAD La Résidence à Mont Saint Martin a construit un nouvel ensemble de 80 lits avec une unité Alzheimer.

■ LES ACTEURS SOCIO-CULTURELS

DU TERRITOIRE

CONTACTS

CODERPA

www.meurthe-et-moselle.fr Rubrique Personnes âgées - CODERPA

UNION LOCALE DES RETRAITÉS CFDT

Espace Jean Monet Maison de la Formation CS 61428 - Longlaville 54400 Longwy

07 71 06 69 23

COORDINATION DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES DU PAYS-HAUT (CARPA)

06 66 56 95 07 bernardklein35@free.fr

UNION LOCALE CGT

Espace Jean Monet Maison de la Formation CS 61428 - Longlaville 54400 Longwy

> 03 82 24 30 48 Fax: 03 82 25 17 69

Le Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA)

Instance consultative, composée de représentants de 18 associations et syndicats de retraités.

Le CODERPA est un espace de dialogue, d'information et de proposition dont le but est de faire évoluer la réflexion et d'aider à préserver les droits des citoyens.

Il joue le rôle d'observatoire départemental auprès de l'assemblée départementale pour les questions concernant les retraités et les personnes âgées.

Vous pouvez faire appel au CODERPA soit directement, soit par l'intermédiaire de votre syndicat ou de votre association.

Le collectif handicap 54

Instance informelle et sans statut particulier (ce n'est pas une association), il regroupe une trentaine d'associations traitant de différents types de situation de handicap en Meurthe-et-Moselle.

Sa principale mission est d'organiser la représentation associative dans les différentes instances décisionnelles ou consultatives liées au handicap.

Associations disposant d'antennes ou de correspondants sur le territoire : AEIM-ALAGH, APF, ESPOIR 54, AFTC, Vivre avec l'autisme, FNATH, ESAPH.

Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

Suite à la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement votée en décembre 2015, le CODERPA et le Collectif handicap vont œuvrer ensemble au sein d'une nouvelle instance de coordination : le CDCA.

CONTACTS

COLLECTIF POLYHANDICAP LORRAINE

24, rue du pré de Villers 54440 Herserange

03 82 24 21 00

polyhandicaplorraine. blogspot.fr fernand.tiberi@orange.fr

Le collectif polyhandicap Lorraine

Il regroupe des familles, des professionnels, des représentants d'associations, d'établissements et d'autres organismes.

Il accompagne les projets qui visent à améliorer la qualité de vie des personnes polyhandicapées, quel que soit leur âge. Il organise des lieux d'échanges entre établissements lorrains et accompagne les familles.

Sur interne

www.mdph.meurthe-et-moselle.fr

SEMITUL/TGL

Le Pulventeux 54400 Longwy Haut

03 82 24 11 13

Agence commerciale TGL Place Salvador Allende 54400 Lognwy Haut

COMMUNE DE RÉSIDENCE

Voir page 10

Les services de transport adapté

L'accès au transport est fondamental pour couvrir les besoins essentiels de la vie quotidienne (travail, courses, consultation médicale) ainsi que l'activité sociale et culturelle. Pour les personnes à mobilité réduite qui, momentanément ou durablement, ne peuvent utiliser ni un véhicule personnel ni les transports en commun, différentes initiatives ont été développées sur le territoire.

Le SITRAL organise un service de transport adapté (STA) géré par la SEMITUL/TGL. En fonction des situations personnelles, des justificatifs sont demandés pour l'utilisation du service. Le tarif pratiqué est celui des transports en commun du SITRAL.

Certaines communes ont mis en place un service de transport adapté réservé aux personnes à mobilité reduite. Pour tout renseignement, s'adresser à sa commune de résidence.

		Représentor	John IIIs Accès que de	Animotion
	SPÉCIFICITÉS	A 60.00	^ CC.	\$ 6000 \$ 6000
AEIM-ADAPEI54 Adultes enfants inadaptés mentaux avec l'appui de l'union nationale (UNAPEI)	Faire avancer les droits des personnes porteuses d'un handicap intellectuel. Accompagnement, écoute et accueil des personnes déficientes et de leurs familles.			✓
AFTC Lorraine Association des Familles de Traumatisés crâniens et Cérébro-lésés	Défense des intérêts matériels et moraux des victimes de traumatismes crâniens et des familles Expertise, orientation, écoute active et construction du projet.	✓	✓	✓
ALAGH Association Lorraine d'Aide aux Grands Handicapés	Accompagnement des personnes handicapées moteur avec restriction conséquent e de l'autonomie. Développement et gestion de structures.			✓
Mission développement numérique	Animation et sensibilisation à l'utilisation des outils numérique, ordinateur et internet.			✓
ARPA	Activités culturelles et de loisirs, rencontres conviviales pour les personnes âgées.			✓
APF Association des Paralysés de France	Mouvement de défense et de représentation des personnes déficientes moteur ou polyhandycapées et de leurs familles.	✓	✓	✓
Association Valentin Hauy	Amélioration de la vie quotidienne, sociale et professionnelle des déficients visuels.	✓		
ATED PH Autisme et troubles envahissants du développement	Apporte une aide et un soutien aux personnes atteintes d'autisme ou de troubles envahissants du développement et à leur entourage. Informe et favorise la solidarité entre les personnes concernées. Accompagne les aidants.	✓	✓	✓

RÉFÉRENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE Courriel
François Mathey	21, rue de la Meuse 54860 Haucourt	06 17 21 66 83
Josette Bury, présidente régionale Mahmoud Sodki, directeur régional	Rue des Aulnes Tour panoramique 54320 Maxéville	03 83 54 38 96 aftc.lorraine@gmail.com aftc.lorraine.org
José Salas	101, rue de la Bannie 54350 Mont-Saint-Martin	03 82 24 00 00 msm@alagh.org www.alagh.fr
Pierre-Jean Damotte	Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle - DIRAT 48, esplanade Jacque-Baudot CO 900 19 54035 Nancy cedex	03 83 94 53 43 pjdamotte@ departement54.fr
	Contactez votre commune de résidence	
Fernand Tiberi	40, rue Pasteur 54400 Longwy	03 82 25 33 43 03 82 24 21 00 fernand.tiberi@orange.fr
Nadine de Sorzi	8D, rue du Languedoc 54400 Longwy	03 82 23 77 40
Mohamed Sahraoui	18, rue de l'Hotel de ville 54400 Longwy	06 59 34 59 69 atedph@yahoo.fr

		Representary	Accès que de la solution de la solut	401100110 Animotion	n sociol
	SPÉCIFICITÉS	A 80,0	^ C.C.	\$ 000000000000000000000000000000000000	
Bénévoles du temps partagé	Visites de bénévoles auprès de personnes âgées ou en situation de handicap.			✓	
Bénévoles en EHPAD Union locale de la Croix Rouge de Longwy - Longuyon	Visites de bénévoles auprès de personnes isolées vivant en EHPAD ou logements foyers.			✓	
Donneurs de voix Bibliothèque sonore du bassin de Longwy	Prêt gratuit de livres pour personnes malvoyantes ou handicapées.			✓	
Espoir 54 MAPH-PSY	Accompagnement et soutien des personnes en situation de handicap psychique. Lieu d'accueil, d'écoute et d'échanges (le GEM).	✓	✓	✓	
Faïence Psy	Activités culturelles et de loisir, rencontres conviviales.			✓	
FNATH Fédération des accidentés de la vie	Défense des droits des accidentés de la vie (accidents ou conditions de travail, accidents domestiques ou de loisirs).		✓		
France Parkinson	Soutien, accueil et assistance des malades et des aidants. Information et sensiblisation sur la maladie, les traitements, les aides et la recherche.	✓	✓	✓	
GEM Le GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) de la MAPH-PSY	Espace d'accueil, d'échanges, de rencontres et de convivialité pour les adultes malades psychiques.			√	
Handi-chiens	Éducation des chiens d'assistance aux personnes handicapées.			✓	

RÉFÉRENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE Courriel
Élodie Scolaro	13, rue du Banquillon 54430 Heumont	lesbenevolesdutempspartage@gmail.com
Marie-Thérèse Henrion	24, rue du colonel Merlin 54400 Longwy	03 82 24 49 72 03 82 23 66 91 mthenrion@wanadoo.fr
Jacques Paris	BP 40008 54401 Longwy cedex	03 82 23 52 49 jacquesparis@wanadoo.fr
Agathe Boniface	5, avenue Hippolyte d'Huart 54400 Longwy	03 82 44 69 80 maph-sy@espoir54.org
Mireille Durante	4, rue de la Bannie 54350 Mont-Saint-Martin	06 17 35 38 66 mireille.durante@orange.fr
Jean-Pierre Dlim section Longwy Georges Sercecchi section Villerupt	Maison de la formation Section 14 54810 Longlaville	03 82 89 56 28 fnath.longwy@orange.fr
Guy Pandaries	1, bis rue d'Aquitaine 54 400 Cosnes-et-Romain	guy.pandaries41@orange.fr 03 82 23 28 97
	5, avenue Hippolyte d'Huart 54400 Longwy	03 82 44 69 80 gem.lerelaisdelavie@espoir54.org
Martine Richard	14, rue Rouvion 54800 Hatrize	06 26 18 61 51 martinerichard54800@gmail.com

		Représentor	Coes oux or.	Animation for social
	SPÉCIFICITÉS	Aebra Oes D	4 6,00 6,00	A 00 10 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
Hôtel-Dieu accompagnement	Soutien aux personnes et à leurs familles.			✓
ILCG Instance Locale de coordination gérontologique	Conduit des actions diversifiées d'animation, d'information, de sensibilisation répondant aux préoccupations des personnes âgées.			✓
LFSEP Ligue française contre la sclérose en plaques	Soutien des personnes atteintes et de l'entourage. Information claire et synthétique sur la maladie. Contribution à la recherche.		✓	✓
Musique vivante en institutions	Propose une offre culturelle collective, riche et adaptée aux résidents (rendez-vous musicaux, heures de chant) Propose des actions centrées sur l'individu et des préoccupations plus relationnelles (prestations individualisées, formation du personnel).			✓
Pour un sourire handicap	Animation ponctuelle auprès des résidents de la Maison d'accueil spécialisée de Mont-Saint-Martin (ALAGH).			✓
TGV 54 Triathlon GrandVillerupt	Accompagnement des personnes handicapées dans la pratique du triathlon			
Vivre avec l'autisme en Meurthe-et-Moselle du Pays Haut	Propose une aide immédiate aux familles Développe des services dédiés aux enfants et adolescents autistes .		✓	✓

RÉFÉRENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE Courriel
Laurence Schlienger	4, rue Alfred Labbé 54350 Mont-saint-Martin	03 82 44 77 96
Jean Hilbert	13, rue Verlaine 54190 Villerupt	03 82 89 33 62
Marc Kopp	8, rue de la croix de Mission 54400 Longwy	03 82 24 31 36 marc.mady@orange.fr
Corinne Lorrain	Conseil départemental de Meurthe-et- Moselle - service culture 48, esplanade Jacques Baudot CO 900 19 54035 Nancy cedex	03 83 94 52 02 clorrain@departement54.fr
Martine Staebel	9, rue de la croix Villers 54920 Morfontaine	sourirehandicap@aliceadsl.fr 03 82 23 43 91
Gauducheau	1 rur rené Cassin 54190 Villerupt	Secrétariat : 06 36 63 77 43 tgv54@ gmail.com
Ninon Legendre		03 82 23 99 94 ninon_legendre@hotmail.com www.autisme54.com

ABRÉVIATIONS

ADAPAH Association d'aide et services à domicile des personnes âgées et handicapées

ADEF Association de développement des emplois familiaux

AEIM Adultes et enfants inadaptés mentaux

AFAST Association d'aide et de soutien aux travailleurs handicapés mentaux

AFTC Association des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés

AGAPE Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord

AGIRC-ARCCO Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

et Association générale des institutions de retraite des cadres

ALAGH Association lorraine d'aide aux grands handicapés
AMDPH Association de maintien à domicile du Pays-Haut

ANAH Agance nationale de l'habitat

ANGDM Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs

APA Allocation personnalisée dautonomie

APF Association des paralysés de France

APL Aide personnalisée au logement

ARDH Aide au retour à domicile après hospitalisation

ARS ACAL Agence Régionale de Santé Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

ASH Aide sociale à l'hébergement

ASPA Allocation de solidarité aux personnes âgées

CAF Caisse d'allocations familiales

Centre d'amélioration du logement

CAP'S Carrefour d'accompagnement public social

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS Centre communal d'action sociale

CDAPH Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDCA Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

CD54 Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
CLIC Centre local d'information et de coordination

CNAV Caisse nationale d'assurance vieillesse

CNRACL Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

CODERPA Comité départemental des retraités et personnes âgées

DDT Direction départementale des territoires

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ESAPH Entretien et soutien aux personnes handicapées mentales à domicile

ESAT Etablissements et services d'aide par le travail

FAS Foyer d'accueil spécialisé

FEHAP Fédération des établissements hospitaliers et d'aides et la personne

FEPEM Fédération des particuliers employeurs de France

FNATH Fédération des accidentés de la vie

GEM Groupe d'entraide mutuelle
HLM Habitation à loyer modéré

LFSEP Ligue française contre la sclérose en plaques

MAH PSY Maison d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique MAIA Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ

de l'autonomie

MAS Maison d'accueil spécialisé

MDPH Maison départementale des personnes handicapées

MDS Maison départementale des solidarités

MSA Mutuelle sociale agricole
PAP Plan d'actions personnalisé

PCH Prestation de compensation du handicap

RSI Régime social des indépendants

SAILOR Santé, Autonomie, Innovation en Lorraine

SAMSAH Service d'accompagnement médico social pour les adultes handicapés

SAVS Service d'accompagnement à la vie sociale

SEMITUL Société d'économie mixte des transports urbains du bassin de Longwy

/TGL / Transport du Grand Longwy

Syndicat intercommunal des transports de l'agglomération de Longwy

SSIAD Service de soins infirmiers à domicile

STPAPH Service territorial personnes âgées personnes handicapées

USLD Unité de soins de longue durée





Remerciements particuliers

Françoise KAYSER, CCAS CUTRY
Milan SARIC, Mairie d'HAUCOURT-MOULAINE
Danielle GUILLAUME, Commune de MEXY
Corinne REYTER, Commune de MEXY
Claudine LECLERC, CCAS MONT-SAINT-MARTIN
Fabrice ALATI, CCAS MONT-SAINT-MARTIN
Geneviève TRELAT, CCAS VILLERUPT
Fabrice KRYSTOFF, CCAS VILLERUPT et THIL
Fernand TIBERI, APF - Correspondant Longwy
Marie-Thérèse ANDREUX, CODERPA

Animation du groupe de travail et coordination des travaux

Christine COLLIGNON et Marlène SANTILLI, STPAPH de LONGWY

















Nos remerciements également aux partenaires exposants au forum sur les lieux de vie d'octobre 2014.

ADAPAH • ADEF • ADEF résidences • ADMR • AEIM • AFAST-ESAPH • Agence d'urbanisme Agape • Agence régionale de santé • AidHom • ALAGH • AMDPH • AMLI • ANAH • ANGDM • Association des donneurs de voix • Association des familles de traumatisés crâniens • Association des paralysés de France • Association Faïencepsy • Bâtigère • CAF • CAPS Rosières • Carmi Est • CARSAT • Centre d'amélioration du logement • CLCV • CODERPA • Collectif handicap 54 • Communes de Cutry, Haucourt-Moulaine, Herserange, Longwy, Mexy, Mont-Saint-Martin, Thil, Villerupt • Croix Rouge française • Direction départementale des territoires • Direction PAPH (CD54) • Domi Réseau • Espaces info énergie • Espoir 54 • Esprit tranquille • Groupe de paroles Orchidée (CD54) • Groupe SOS • Handi'chiens • Instance locale de gérontologie • IRIS • LSEP • MDPH • La maison des mirabelliers-Lexy • La roche aux carmes-Longwy • La roseraie-Longuyon • Saint-Louis-Longwy • meurthe & moselle Habitat • Office d'hygiène sociale 54 • Présence habitat • RAPH 54 • Résidence seniors Les remparts-Longwy • RSI • SAILOR/URIOPSS • Service territorial personnes âgées personnes handicapées (CD54) • STA • ULR-CFDT